

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-01

**Fixation du programme pluriannuel
d'accès à l'emploi titulaire et les
modalités d'organisation de la
sélection professionnelle –
(porte modification de la délibération
n°2013-03-28 du 25 mars 2013 erronée)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président, expose :

Suite à l'avis favorable du Comité technique paritaire rendu en réunion du 19 février 2013, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, par délibération n° 2013-03-28 du 25 mars 2013 :

- D'adopter le rapport portant sur la situation des agents remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire
- D'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la Communauté de Communes Terre de Camargue avec l'accès aux grades suivants :

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi
Gestionnaire financier redevance spéciale	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	2014
Technicien polyvalent du bâtiment	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2014

Or, après une ultime vérification, le Centre de Gestion du Gard signale que le recrutement doit se faire dans un cadre d'emplois dont les missions correspondent à la nature et à la catégorie hiérarchique des fonctions exercées en tant qu'agent non titulaire. De plus, il appartient à l'autorité territoriale de vérifier la correspondance entre le profil du candidat, la nature des fonctions et le cadre d'emplois auquel il se présente.

Une modification de la délibération est donc nécessaire pour que le recrutement soit en adéquation avec la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées par les agents.

Seuls les grades sont modifiés, tous les autres termes de la délibération, du rapport et du programme pluriannuel restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De modifier la délibération n° 2013-03-28 du 25 mars 2013 comme suit en rectifiant les grades d'accès à l'emploi afin de pouvoir ouvrir les sélections professionnelles,
- De modifier le programme pluriannuel qui en découle, initialement déposé en Préfecture du Gard le 29/03/2013 afin de rectifier les grades d'accès à l'emploi.

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi
Gestionnaire financier redevance spéciale	Rédacteur	B	1	2014
Technicien polyvalent du bâtiment	Technicien	B	2	2014

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Page 2/2

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-02

Débat d'Orientation Budgétaire 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par M. Noël GENIALE, Vice-président délégué aux finances, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-03

Modification des attributions de compensation versées ou reçues par la Communauté de Communes Terre de Camargue - Evaluation des charges nette transférées au titre de la compétence Droit des Sols.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Noël GENIALE, Vice-Président :

Vu le rapport Final de la CLECT du 15 novembre 2013

Vu la délibération n°2013-12-13 du conseil municipal de Le Grau du Roi en date du 19 décembre 2013 relative à la « Compétence Application d'un droit des sols – attribution de compensation »

Vu la délibération n°DCM/2013/n°74/5.7/05.12/3 du conseil municipal d'Aigues Mortes en date du 5 décembre 2013 relative à l' « Approbation du rapport de la CLECT »

Vu la délibération n°2013.118 du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze en date du 11 décembre 2013 relative à la « Modification des attributions de compensation versées à la Communauté de Communes Terre de Camargue ».

Expose :

Le Conseil communautaire a, dans sa séance du 17 décembre 2012 – délibération n° 2012-12-171, voté une modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Cette modification a eu pour objet de transférer dans les communes la compétence liée à l'application du droit des sols, auparavant assumée en sein de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Les communes membres de la Communauté de Commune ont délibéré en faveur de cette modification ; le 20 décembre 2012 pour la commune d'Aigues Mortes, le 18 décembre 2012 pour la commune de Le Grau du Roi et le 20 décembre 2012 pour la commune de Saint Laurent d'Aigouze.

A la suite de ces délibérations concordantes, le Préfet du Gard a autorisé la modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue – arrêté 2013122-0001 du 2 mai 2013.

Parallèlement à cette modification des statuts, il convient d'opérer un rééquilibrage de attributions de compensation versées ou perçues par les communes membres afin de prendre en compte le coût matériel et humain de ce transfert de compétence.

Le travail mené en partenariat avec les communes membres sur la quantification des charges ainsi transférées a permis de définir les sommes à percevoir par les communes au titre de ce transfert de l'instruction du droit des sols.

Pour la commune d'Aigues Mortes, le montant des charges est de 49 400 €.

Pour la commune de Le Grau du Roi, le montant des charges est de 53 300 €

Pour la commune de Saint Laurent d'Aigouze, le montant des charges est de 27 300 €

Il est donc nécessaire de définir les nouvelles attributions de compensation liant les communes membres à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES PAR LA CCTC

AIGUES MORTES

Compensation initiale avant transfert =	91 488.00
Charge supplémentaire transférée =	+ 49 400.00
Attribution de compensation nouvelle =	<u>140 888.00</u>

LE GRAU DU ROI

Compensation initiale avant transfert =	258 931.00
Charge supplémentaire transférée =	+ 53 300.00
Attribution de compensation nouvelle =	<u>312 231.00</u>

ATTRIBUTION DE COMPENSATION RECUE PAR LA CCTC

SAINT LAURENT D'AIGOUZE

Compensation initiale avant transfert =	62 750.00
Charge supplémentaire transférée =	- 27 300.00
Attribution de compensation nouvelle =	<u>35 450.00</u>

Les membres de la CLECT ont émis, à l'unanimité, un avis favorable sur les nouvelles attributions de compensation liant les communes membres à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Les conseils municipaux des communes membres ont adopté, à l'unanimité, les nouvelles attributions de compensation relatives au transfert du Droit des Sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter les nouvelles attributions de compensation liant les communes membres à la Communauté de Communes Terre de Camargue dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Page 2/2

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-04

Renouvellement de la convention de reprise des déchets textiles avec ECO-TLC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente :

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

Vu la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'élimination des déchets, de collecte, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°2012-01-12 du 30 janvier 2012 relative à l'adhésion à l'éco organisme de reprise des déchets textiles

Exposé :

Par délibération n°2012-01-12 du 30 janvier 2012, le Conseil Communautaire a accepté de conclure une convention avec l'éco-organisme Eco TLC chargé de soutenir les opérations de collecte des textiles et objets de maroquinerie usagés. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2013, avec la fin de l'agrément d'Eco TLC.

L'agrément de la société Eco TLC a été renouvelé lui permettant de continuer de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets textiles et de maintenir ses actions de promotion de cette collecte.

Dans ce cadre, il convient de conclure une nouvelle convention avec la société Eco TLC, éco-organisme dont la mission consiste à pérenniser et à promouvoir la collecte des textiles notamment en apportant des subventions à la communication autour des opérations de collecte.

La convention est conclue pour une durée de 6 ans, commençant à courir à compter du 1^{er} janvier 2014 pour expirer de plein droit le 31 décembre 2019, sans formalité à la charge de l'une ou l'autre des parties.

Le dispositif de collecte des textiles usagés déployé sur le territoire communautaire est d'au moins un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants. Le soutien financier accordé par la société Eco TLC est de 10 centimes d'euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de reprise des déchets textiles avec l'organisme Eco-TLC dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-05

**Tarifs de prise en charge, en
déchèteries, des déchets produits
par l'activité professionnelle
applicables pour l'année 2014**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Madame Annie BRACHET, Vice-présidente :

Vu l'article n°2333-78 du code général des collectivités territoriales relatif à la mise en place d'une redevance spéciale destinée à financer la prise en charge, par le service public, des déchets produits par les usagers autres que les ménages

Vu la délibération n° 2008-10-166 du Conseil Communautaire du 22 octobre 2008 relative à la mise en place, à compter du 1er janvier 2009, d'une tarification auprès de tous les professionnels qu'ils soient domiciliés à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire communautaire, pour leurs dépôts en déchetterie

Vu la délibération n°2013-06-92 relative à la modification du règlement intérieur des déchèteries et Points Propres communautaires

Expose :

Le Conseil Communautaire est tenu, chaque année, de déterminer le tarif pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer pour 2014, le tarif pour le dépôt en déchèteries, pour l'ensemble des professionnels comme détaillé dans le tableau ci-dessous, suivant la nature des matériaux déposés :

Matériaux déposés	Tarif 2014 € net/ m ³
Bois	15.00 € / m ³
Cartons	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Déchets verts	12.00 € / m ³
Gravats	16.00 € / m ³
Encombrants	17.00 € / m ³
Plastiques agricoles	4.00 € / m ³

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014

Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-06

**Tarifs de prise en charge, à la plate-
forme de compostage, des déchets
verts produits par l'activité
professionnelle applicables pour
l'année 2014**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Madame Annie BRACHET, Vice-présidente évoque l'article n°2333-78 du code général des collectivités territoriales relatif à la mise en place d'une redevance spéciale destinée à financer la prise en charge, par le service public, des déchets produits par les usagers autres que les ménages.

La Communauté de Communes Terre de Camargue a repris l'exploitation de sa plate-forme de compostage située route de l'espiquette – 30240 Le Grau du Roi le 1^{er} avril 2011. Cette installation est destinée à traiter localement les déchets verts issus des déchèteries du territoire ou produits sur le territoire communautaire par les activités professionnelles.

L'accès des professionnels à cette installation est subordonnée à l'ouverture d'un compte client auprès des services de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Chaque dépôt, enregistré par l'agent d'accueil, donne lieu à une facturation trimestrielle. L'installation étant munie d'un pont bascule permettant de peser les déchets déposés, la facturation est établie en fonction de la masse de déchets apportée par chaque usager.

Le tarif de prise en charge est établi annuellement en fonction du coût réel de prise en charge des déchets verts par la Communauté de Communes Terre de Camargue et ses prestataires de traitement sur la plate-forme de compostage.

Pour l'année 2014, le tarif des dépôts de déchets verts à la plate-forme de compostage des usagers non ménagers est fixé à 33 € nets par tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer, pour l'année 2014, le tarif des dépôts de déchets verts à la plate-forme de compostage des usagers non ménagers à 33 € nets par tonne.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO**

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-07

**Convention » Action référent
de parcours » avec le PLIE
(Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Léopold ROSSO, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et précise que la compétence en matière de développement économique comprend notamment :

- l'aménagement, la gestion et l'entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires
- les actions de développement économique ; celles-ci recouvrant entre autre les relais-emploi existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ, PLIE)

Ainsi, le service Emploi a pour mission :

- les relations partenariales avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique et la formation professionnelle : Pôle Emploi, Conseil Général du Gard, Conseil Régional Languedoc Roussillon, PLIE du Pays Vidourle Camargue, Mission locale Jeunes de Petite Camargue, CCI et partenaires sociaux...
- le travail partenarial avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue

Il convient d'adopter, pour l'année 2013, la convention « Action référent de parcours avec le PLIE », qui met à disposition de la mission PLIE sur le territoire communautaire un agent de la Communauté de Communes Terre de Camargue (poste financé par le Fonds Social Européen).

La période de réalisation de l'opération est comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Le coût total de l'opération est de 19 173,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention « Action référent de parcours » avec le PLIE pour l'année 2013, dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-08

Tarifs des Ports Maritimes de Plaisance d'Aigues Mortes et de Le Grau du Roi – Année 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean SPALMA, Vice-président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence relative aux « Ports maritimes de Plaisance » en application de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, modifié le 13 juin 2003

Vu l'avis du Conseil Portuaire des ports maritimes de plaisance du 23 octobre 2013

Expose :

Le Conseil Communautaire est tenu chaque année de fixer les tarifs pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter les tarifs pour les appontements des bateaux suivant leur catégorie, pour l'année 2014, comme indiqué ci-dessous :

Tarif pour l'année 2014 pour les appontements avec eau et électricité

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau	de 0 à 6.49m	de 6.50m à 7.99m	De 8m à 9.49m	de 9.50m à 10.99m	de 11m à 12.99m	de 13m à 14.99m	de 15m à 17.99m	18m et +
Escale de Longue Durée (6 mois)	689.95€	856.68€	1029.66€	1234.68€	1495.52€	1828.13€	2176.49€	2907.88€
Escale au mois	199.00€	233.00€	288.00€	343.00€	433.00€	541.00€	667.00€	865.00€
Escale à la Semaine	57.00€	67.00€	82.00€	98.00€	124.00€	155.00€	191.00€	291.00€
Année	1 004,76 €	1 247,53 €	1 567,67 €	1 879,79 €	2 276,93 €	2 783,32 €	3 337,67 €	4 427,22 €

Tarif escale + nuit avec eau et électricité

Catégorie	0m à 10,99m	de 11m à +15m
Escale Journalière	25.50 €	37 €

Tarif escale + nuit sans eau et sans électricité

Catégorie	0m à 10,99m	de 11m à +15m
Escale Journalière	16.50 €	23.50 €

Tarif escale journée avec eau et électricité : 10€

Tarif escale journée sans eau et électricité : 5€

Pour les contrats de longue durée (1 an ou 6 mois), une indemnité de service de 50 €/an est réclamée, en sus du montant du contrat.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Page 2/2

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-09

Tarification pour l'accès au WIFI des plaisanciers du Port maritime de plaisance d'Aigues Mortes – Année 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean SPALMA, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence relative aux « Ports maritimes de Plaisance » en application de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, modifié le 13 juin 2003.

Un service WIFI a été mis en place en juin 2013 pour les usagers du port d'Aigues-Mortes. De juin à décembre 2013, les codes WIFI ont été proposés à des plaisanciers annuels ou de passage pour tester ce service et résoudre les problèmes rencontrés.

Lors du Conseil Portuaire des ports maritimes de plaisance du 23 octobre 2013, le service des ports a proposé aux membres du Conseil une tarification pour l'accès au WIFI. Cet accès WIFI concerne les plaisanciers annuels ou de passage du port d'Aigues-Mortes.

Les membres du Conseil Portuaire tout comme les membres du Bureau ont validé ces propositions à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter pour 2014 les tarifs d'accès au WIFI des plaisanciers du Port maritime de plaisance d'Aigues Mortes comme indiqué ci-dessous :

Durée	Tarif 2014
1 heure	1,00 €
2 heures	2,00 €
24 heures	6,00 €
1 semaine	9,00 €
1 mois	21,00 €
6 mois	100,00 €
1 an	160,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-10

**Conventions d'occupation du
domaine public portuaire : clauses
et conditions générales des contrats
d'occupation de longue durée de
parcelles, terre-pleins ou plans
d'eau portuaires**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean SPALMA, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment ses compétences en matière de développement économique et de gestion des Ports de plaisance communautaires.

Afin de définir un support juridique actualisé pour toutes les conventions d'occupation du domaine public portuaire, il convient préalablement d'adopter ces clauses et conditions générales.

Elles définissent la nature des activités autorisées, les obligations respectives des bénéficiaires et du gestionnaire, les conditions générales et particulières d'occupation des plans d'eau et des terres plein ainsi que leurs durées (plans d'eau).

Elles définissent également les conditions de rupture anticipée et de sorties à terme des conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter les clauses et conditions générales des contrats d'occupation de longue durée de parcelles, terre-pleins ou plans d'eau portuaires ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-11

**Conventions d'occupation du
domaine public portuaire pour
la SARL SOEXIR**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean SPALMA, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment ses compétences en matière de développement économique et de gestion des Ports de plaisance communautaires.

Afin de pérenniser les activités économiques sur le Port de plaisance, et dans un souci de stabilisation juridique des situations, il convient de conclure de nouvelles conventions d'occupation du domaine public portuaire.

Sur la base des clauses et conditions générales précédemment définies, il est proposé une convention d'occupation du domaine public portuaire d'une durée de 20 ans pour un montant annuel initial de 10 000 € indexé (TP02).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention d'occupation du domaine public portuaire pour la SARL SOEXIR dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-12

**Conventions d'occupation du
domaine public portuaire pour
la société CONSTANCE BOAT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean SPALMA, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment ses compétences en matière de développement économique et de gestion des Ports de plaisance communautaires.

Afin de pérenniser les activités économiques sur le Port de plaisance, et dans un souci de stabilisation juridique des situations, il convient de conclure de nouvelles conventions d'occupation du domaine public portuaire.

Sur la base des clauses et conditions générales précédemment définies, il est proposé une convention d'occupation du domaine public portuaire d'une durée de 20 ans pour un montant annuel initial de 40 000 € indexé (TP02).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention d'occupation du domaine public portuaire pour la société CONSTANCE BOAT dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-13

Tarif des surtaxes Eau potable et Assainissement pour 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président :

Vu l'article L2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu L'article L2224-12-4 du CGCT, issu de la loi LEMA

Vu la circulaire NOR : DEV O 0815907C

L'article L2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les services publics d'eau et d'assainissement doivent être financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Comme chaque année, l'Assemblée est tenue de voter, le montant des surtaxes perçues par le fermier sur les factures d'eau potable et d'assainissement émises au cours de l'année 2014 et jusqu'au vote des surtaxes suivantes. Ces surtaxes constituent la ressource principale des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement et doivent permettre leur équilibre.

Il est proposé de fixer le tarif des surtaxes eau potable et assainissement, pour l'année 2014 en prenant en compte l'évolution à la baisse des consommations et en respectant le plafonnement à 40 % de la part fixe, et sans augmentation de la part communautaire, comme suit :

EAU POTABLE	Tarif unitaire 2014
Part fixe	1,00 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³	Le mètre cube 0,09 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³	Le mètre cube 0,30 €
Tranche 3 > 200 m ³	Le mètre cube 0,40 €
ASSAINISSEMENT	Tarif unitaire 2014
Part fixe	13,40 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³	Le mètre cube 0,37 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³	Le mètre cube 0,39 €
Tranche 3 > 200 m ³	Le mètre cube 0,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la proposition ci-dessus présentée concernant le tarif des surtaxes Eau Potable et Assainissement pour 2014
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014

Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 13 janvier 2014

Date de la convocation :07/01/2014

Date d'affichage convocation :07/01/2014

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2014-01-14

Bail à ferme – Parcelle AT 69 Commune d'Aigues Mortes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze et le treize janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN-OUILLON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Alain FONTANES pour M. Laurent PELISSIER - M. Yves FONTANET pour M. Léopold ROSSO - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Christel PAGES pour M. Richard PAULET

Absents excusés : M. Bruno ALBET - M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, expose :

Il convient de conclure un bail à ferme avec M. Patrice MONTOYA, sur la parcelle AT 69 propriété de la Communauté de Communes Terre de Camargue, située dans la Zone d'Activités Terre de Camargue dont la superficie totale est de 7084 m² afin d'y faire paître ses chevaux.

Le bail à ferme sera conclu pour une durée de 9 ans à compter de sa signature pour un fermage annuel de 200 €.

Le montant du fermage annuel sera indexé, chaque année, conformément à l'indice national des fermages en vigueur.

Le bailleur pourra se prévaloir d'une rupture anticipée du contrat pour tout projet d'intérêt public sur la parcelle susmentionnée.

Le locataire s'engage à réaliser les démarches nécessaires en mairie pour l'implantation d'une clôture sur la parcelle précitée afin d'éviter toute divagation des chevaux.

Il devra également fournir une attestation de responsabilité civile pour cette autorisation de pâturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De conclure le bail à ferme avec M. Patrice MONTOYA dans les conditions ci-dessus évoquées.
- D'émettre un titre annuel d'un montant de 200 € correspondant à la location sur le budget Principal
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 14 janvier 2014
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le